



**Confédération
des syndicats nationaux**

**Propositions concernant la gestion
des matières recyclables au Québec**

**Conseil confédéral
13 et 14 mars 2019**

Propositions concernant la gestion des matières recyclables au Québec

Attendu l'importance de prioriser une réduction à la source des matières recyclables, avec une attention particulière pour les matières plastiques;

Attendu la nécessité d'améliorer le tri à la source des matières du secteur résidentiel, notamment par une uniformisation de la collecte sélective grâce à une charte des matières résiduelles qui serait obligatoire et applicable à l'ensemble du territoire québécois;

Attendu la nécessité que la collecte sélective municipale soit offerte aux petits commerces (bars, restaurants, motels, boutiques, etc.) et aux petits établissements et qu'elle soit davantage utilisée;

Attendu la nécessité de revoir le financement et l'encadrement des collectes privées en provenance des industries, des commerces et des institutions (ICI);

Attendu l'absence de réglementation efficace pour assurer la traçabilité des matières tout au long du cycle de vie de la collecte et du recyclage (incluant les courtiers, les conditionneurs et les recycleurs);

Attendu l'importance de concevoir des contenants et des emballages qui possèdent un contenu élevé en matières recyclées et de standardiser les emballages, en particulier ceux en plastique (ce qui améliorera le tri et favorisera le recyclage);

Attendu la nécessité d'améliorer le système de collecte sélective de façon à assurer une qualité maximale du tri;

Attendu l'urgence de moderniser l'industrie des centres de tri afin d'accroître la qualité et la standardisation des matières traitées et d'encourager le conditionnement et le recyclage de ces matières par des entreprises québécoises;

Attendu le consensus selon lequel on doit s'assurer que les redevances à l'enfouissement des déchets reflètent les coûts réels qui y sont rattachés (incluant ceux reliés aux conséquences environnementales);

Attendu nos demandes maintes fois répétées d'appliquer une réglementation efficace qui permette de se donner les moyens techniques et financiers de bannir l'enfouissement dans les dépotoirs du papier et du carton (acceptés dans le bac de recyclage et issus des ICI) de même que d'autres matières organiques, tel le bois, et des matières putrescibles, pour en favoriser le recyclage et le compostage;

Attendu l'urgence de doter les établissements publics, parapublics et les sociétés d'État de pratiques exemplaires à l'égard de la gestion des matières résiduelles;

Attendu l'urgence d'améliorer les conditions de travail, les mesures d'hygiène et de santé-sécurité du travail dans les centres de tri.

Que la CSN revendique :

1. Une réforme de la gestion des matières recyclables au Québec qui tiendra compte des éléments suivants :
 - La réduction et le tri à la source des matières recyclables;
 - Le cycle de vie des matières dans le bac de récupération;
 - L'amélioration de la collecte des matières résiduelles;
 - Le financement de la collecte sélective (en particulier pour les journaux);
 - La modernisation de l'industrie des centres de tri;
 - La réduction de l'enfouissement des déchets;
 - Le financement et l'encadrement des collectes privées en provenance des industries, des commerces et des institutions;
 - La qualité des emplois;
 - La consigne.

2. Une consultation gouvernementale des parties prenantes (organisations syndicales, organismes municipaux et gouvernementaux, entreprises, centres de tri, comités sectoriels de main-d'œuvre, groupes environnementaux, organismes sans but lucratif concernés, etc.) afin de doter le Québec d'une politique cohérente de la gestion des matières recyclables.

3. La mise en place, par le gouvernement, d'un chantier important visant la valorisation du travail dans les centres de tri par de la formation et l'amélioration des conditions de travail; que les organisations syndicales et les comités sectoriels de main-d'œuvre en soient des acteurs de premier plan; que les éléments suivants fassent partie des travaux qui porteront sur la valorisation :
 - Une étude sur les conditions salariales des travailleuses et des travailleurs des centres de tri et des propositions de correctifs;
 - Une réglementation qui tient compte des conditions de travail et des mesures d'hygiène et de santé-sécurité du travail dans les appels d'offres;
 - Une prise en charge par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de programmes visant l'amélioration des conditions de travail et de la santé-sécurité du travail;
 - Une campagne d'information destinée à la population quant aux risques liés à la santé et à la sécurité des travailleuses et des travailleurs des centres de tri;
 - Une importance particulière accordée aux conditions de travail et aux mesures d'hygiène et de santé-sécurité lors de formations auprès des employeurs, et ce, en collaboration avec les comités sectoriels de main-d'œuvre.

4. La modernisation de la consigne par :
 - L'instauration d'une consigne publique sur les bouteilles de vin et de spiritueux;
 - L'augmentation du montant de la consigne des petits contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses (ex. : canettes);
 - La promotion de la consigne des contenants à remplissage multiple (bouteille brune).